



Au Conseil Intercommunal

Préavis 17/2021

Concernant une demande de crédit de **CHF 22'500.00**
TTC destiné à des projections démographiques pré et
scolaires et analyse des besoins en infrastructures
2025-2040

Membres du CoDir responsables :

M. Scott ADAMS, Président CoDir, Dicastère « Administration »

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

Le début de l'année scolaire 2021-2022 a été marquée par l'achat de locaux scolaires complémentaires et indispensables, sous format de portacabines. Le retard marqué du projet de construction du Complexe scolaire Le Bix à Le Muids, dû à des oppositions de riverains, met à mal la planification d'ouverture de classe sur l'ensemble de l'Etablissement scolaire réparti sur nos 5 communes. Tout en tenant compte de l'ouverture de 14 classes + 10 classes avec les infrastructures scolaires inhérentes à l'accueil des élèves à Le Muids, les membres du CoDir sont soucieux de prévoir les besoins futurs complémentaires et désirent faire appel à l'entreprise Microgis qui est spécialisée dans ces études spécifiques.

Contexte et objet à l'étude

Pour prévoir une planification efficiente, les membres du CoDir requièrent des informations quant à l'évolution pressentie des effectifs préscolaires et scolaires à moyen et long terme. Les communes impliquées dans le périmètre de l'Etablissement primaire et secondaire de Genolier et environs sont au nombre de 5, à savoir Genolier, Arzier-Le Muids, Givrins, Saint-Cergue et Trélex. L'objectif est d'apporter une information relative aux effectifs attendus pour les prochaines années afin d'identifier les enjeux pour le périmètre et d'asseoir la stratégie de planification des infrastructures.

La réponse à ses interrogations d'ordre stratégique peut être apportée par une étude qui se décline en quatre volets, le premier volet de projection démographique devant servir de base aux suivants.

Premier volet

Cela passe en premier lieu par la mise en place de scénarios de démographie pré- et scolaire sur la période 2025-2040 à l'échelle des communes, voire des localités. Ce premier volet tiendra compte à la fois des typologies de ménages en présence, de leur évolution et des spécificités de la migration. En



complément, l'analyse démographique intégrera le potentiel de développement de logements dans les différents villages à 3 et 10 ans dans le but de mieux circonscrire les effets de croissance du bâti sur la migration. Cette première phase doit aboutir sur l'établissement des projections quinquennales d'effectifs d'enfants et d'élèves pour le périmètre.

Deuxième volet

Le second volet viendra compléter cette première phase de diagnostic et de prospective par l'évaluation des impacts des évolutions pressenties sur les infrastructures à disposition et/ou projetées.

Troisième et quatrième volet

Le troisième et le quatrième volet proposés s'attachent à caractériser la demande en infrastructures d'accueil préscolaire et parascolaire pour le même périmètre.

Ces différentes parties reposeront sur une analyse géographique de la distribution des effectifs concernés. Elle permettra de discriminer les effectifs par âge/volée, pour les horizons 2025, 2030, 2035 et 2040.

Buts de l'étude

- **Locaux scolaires** : Cette première phase doit aboutir sur l'établissement des projections quinquennales d'effectifs d'enfants et d'élèves pour le périmètre.
- **Accueil pré et parascolaire** : Le but est d'établir les besoins en nombre de places par groupe d'âge localisés dans les communes du périmètre d'étude pour soutenir la stratégie de planification d'accueil à moyen et long termes.

Incidence financière

L'offre retenue par les membres du CoDir AISGE est celle de l'entreprise Microgis, société spécialisée dans l'analyse de données géographiques, basée à St-Sulpice.

Quoi	Total HT CHF
1. Projections démographiques 2025-2040	9'730.00
2. Diagnostic offre-demande 2025-2040	4'865.00
3. Diagnostic des besoins préscolaires	2'780.00
4. Diagnostic des besoins parascolaires	2'780.00
5. Divers	695.00
Sous-total HT	20'850.00
TVA 77% et arrondi	1'650.00
Montant total du préavis	22'500.00 TTC



Conclusion

Fondé sur ce qui précède, et désirant mettre tout en œuvre pour une panification optimale des besoins en locaux scolaires et d'Accueil de jour, les membres du Comité directeur de l' AISGE propose au Conseil Intercommunal de prendre la décision suivante :

Le Conseil Intercommunal

Vu	Préavis 17/2021 concernant une demande de crédit de <u>CHF 22'500.00</u> TTC destiné à des projections démographiques pré et scolaires et analyse des besoins en infrastructures 2025-2040
Oùï	les rapports de la commission de Gestion/Finances
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
D é c i d e	d'accorder un crédit de <u>CHF 22'500.00</u> TTC destiné à des projections démographiques pré et scolaires et analyse des besoins en infrastructures 2025-2040 de financer ce dernier par la trésorerie courante

Ainsi délibéré par le CoDir AISGE dans sa séance du 1^{er} septembre 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

AU NOM DU CODIR (Comité de Direction) :
Le Président : **Scott ADAMS**
La Secrétaire générale : **Dominique ALTHAUS**